ARMEX™ Agent de décapage

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 14/01/2016 Date d'émission : 09/12/2015 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : ARMEX™ Agent de décapage

N° CE : 205-633-8

N° CAS : 144-55-8

N° d'enregistrement REACH : 01-2119457606-32

Formule : $NaHCO_3$

Synonymes : Bicarbonate de sodium, bicarbonate de soude

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de décapage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Church & Dwight
500 Charles Ewing Blvd
Ewing Township, NJ 08628
T 609-806-1200
www.churchdwight.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences médicales : 1-888-234-1828 (É.-U. et Canada), 952-853-1925 (En dehors des É.-U. et du Canada), Pour les urgences chimiques (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 (É.-U. et Canada), 1-703-741-5970 (En dehors des É.-U. et du Canada)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants. Un contact prolongé avec la poussière peut produire une irritation mécanique.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Désignation : Bicarbonate de sodium

N° CAS : 144-55-8

N° CE : 205-633-8

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Bicarbonate de sodium	(N° CAS) 144-55-8 (N° CE) 205-633-8	100	Non classé

Texte complet des phrases de danger : voir la section 16

3.2. Mélange

Sans objet

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours	:	Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin.
Premiers secours en cas d'inhalation	:	Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée.
Premiers secours en cas de contact avec la peau	:	Enlever les particules non adhérentes de la peau. Rincer immédiatement à grande eau. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
Premiers secours en cas de contact oculaire	:	Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers secours en cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions	:	Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Lésions en cas d'inhalation	:	L'inhalation prolongée de poussière peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau	:	Un contact cutané avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.
Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire	:	Le contact peut causer une irritation due à l'abrasion mécanique.
Symptômes/Lésions en cas d'ingestion	:	Des doses importantes peuvent produire une alcalose systémique et l'expansion du volume de liquide extracellulaire avec production d'un œdème.
Symptômes chroniques	:	Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pour l'incendie présent. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	:	Non inflammable. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.
Risque d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	:	Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	:	Oxydes de carbone (CO, CO_2). Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de prévention de l'incendie	:	Porter un appareil respiratoire autonome avant d'entrer dans la zone, à moins que l'atmosphère ne s'avère sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie	:	Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
Autres informations	:	Consulter la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Ne pas respirer la poussière ou les émanations. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection	:	Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence	:	Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir et recueillir comme tout solide.
Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Éviter la formation de poussière lors du nettoyage des déversements. Mettre dans des récipients fermés adéquats pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Risques supplémentaires lors du traitement : Lorsqu'il est chauffé, le matériau émet des émanations irritantes.
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
Produits incompatibles : Acides. Chaux.
Température de stockage : < 65 °C (< 150 °F)

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent de décapage

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Bicarbonate de sodium (144-55-8)		
Lettonie	LEMT TWA (mg/m³)	5 mg/m³
République tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m³)	5 mg/m³

Particules non autrement réglementées (PNOR) (RR-00072-6)		
Belgique	Valeur de limite (mg/m³)	3 mg/m³ (fraction alvéolaire) 10 mg/m³ (fraction inhalable)
États-Unis – ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	3 mg/m³ (fraction respirable) 10 mg/m³ (poussière totale)
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	10 mg/m³ (limite recommandée, cette valeur est pour la matière particulaire exempte d'amiante et contenant moins de 1 % de silice cristalline ; aucune donnée toxicologique pour soutenir la TWA. Ne pas dépasser la limite générique fournie : fraction inhalable) 3 mg/m³ (limite recommandée, cette valeur est pour la matière particulaire exempte d'amiante et contenant moins de 1 % de silice cristalline ; aucune donnée toxicologique pour soutenir la TWA. Ne pas dépasser la limite générique fournie : fraction respirable)
Irlande	LEMT (réf. 8 heures) (mg/m³)	10 mg/m³ (inhalable totale) 4 mg/m³ (respirable)
Irlande	LEMT (réf. 15 min) (mg/m³)	30 mg/m³ (calculée-inhalable totale) 12 mg/m³ (calculée-respirable)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m³)	10 mg/m³ (poussière totale) 5 mg/m³ (poussière respirable)

Particules non autrement réglementées (PNOR) (RR-00072-6)		
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m³)	20 mg/m³ (poussière totale) 10 mg/m³ (poussière respirable)
Portugal	LEMT TWA (mg/m³)	10 mg/m³ (fraction inhalable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline) 3 mg/m³ (fraction respirable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Pour les environnements professionnels/les lieux de travail : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle : Pour des quantités professionnelles ou en vrac : Gants. Lunettes de protection. Formation de poussière : masque protecteur contre la poussière.

Matériaux des vêtements de protection : Pour les environnements professionnels/les lieux de travail : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Pour les environnements professionnels/les lieux de travail : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Pour les environnements professionnels/les lieux de travail : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques ou des lunettes de protection.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Poudre cristalline blanche
Odeur	: Aucune
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: 8,2 (Solution à 1 %)
Vitesse d'évaporation	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité	: 993,14 kg/m^3
Solubilité	: 8,6 g/100ml à 20 °C (68 °F) dans l'eau
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

9.2. Autres informations

Teneur en COV : Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique
Décomposition lente au contact avec l'eau (humidité).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter
Exposition à l'humidité ou à l'air humide. Éviter les températures supérieures à 65 °C (150 °F).

10.5. Matériaux incompatibles
Acides. Chaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu. À des températures élevées, peut libérer des gaz toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ARMEX™ Agent de décapage	
DL50 orale chez le rat	7,3 g/kg
CL50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 4,7 mg/l/4h

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
DL50 orale chez le rat	7 334 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée : Non classé
pH : 8,2 (Solution à 1 %)

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classé
pH : 8,2 (Solution à 1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

ARMEX™ Agent de décapage	
CL50 chez les poissons 1	7 100 mg/l Crapet arlequin
CE50 Daphnia 1	4 100 mg/l
CL50 chez les poissons 2	7 700 mg/l Truite arc-en-ciel

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
CL50 chez les poissons 1	8 250 à 9 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Crapet arlequin (Lepomis macrochirus [statique])
CE50 Daphnia 1	2 350 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

ARMEX™ Agent de décapage	
Persistance et dégradabilité	Non spécifiées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARMEX™ Agent de décapage	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.

12.4. Mobilité dans le sol
Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes
Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU
Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU
Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport
Sans objet

14.4. Groupe d'emballage
Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre
Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime
Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien
Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange
15.1.1. Réglementation de l'UE
Pas de restriction selon l'Annexe XVII de REACH.
Le bicarbonate de sodium ne figure pas sur la liste des substances candidates REACH
Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.
Le bicarbonate de sodium ne figure pas sur la liste de l'Annexe XIV REACH
Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.
Teneur en COV : < 1 %

15.1.2. Réglementation nationale
Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 14/01/2016
Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Church&Dwight EU GHS SDS

Cette fiche de données de sécurité est distribuée uniquement à des fins d'informations, de considération et d'étude. Church & Dwight Co., Inc. n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la complétude des données contenues dans les présentes. Church & Dwight Co., Inc. encourage vivement les personnes qui reçoivent ces renseignements à déterminer par elles-mêmes la pertinence des renseignements pour leur application particulière.